



septembre 2019

SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE

Ancien port de sel et de guerre fondé vers 1555 par Jacques de Pons, Brouage est aujourd'hui une place forte dont les remparts s'élèvent au cœur du marais suite à son envasement. Délaissée par la mer et abandonnée par l'armée en 1885, Brouage a sombré dans l'oubli avant de connaître un vaste programme de restauration lancé en 1989.

Les Statuts

Créé le 7 septembre 1989 pour :

- accélérer le processus de restauration du patrimoine architectural et paysager en coordonnant l'ensemble des opérations, et en prenant la maîtrise des ouvrages autres que ceux appartenant à l'État ;
- disposer d'un outil juridique de protection, de manière à garantir la qualité et l'homogénéité du bâti et du site, en exerçant notamment un droit de préemption urbain ;
- être l'élément moteur auprès de partenaires publics et privés, pour dynamiser et favoriser les opérations de restauration ou d'animation dans la place forte de Brouage et à la Tour de Broue à Saint-Sornin.

Les membres

Le Syndicat Mixte est composé de représentants :

- du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- de la Commune de Marennes-Hiers-Brouage
- de la Commune de Saint-Sornin

Les délégués

- Département de la Charente-Maritime : 8 délégués (y compris son Président, membre de droit ou son représentant, et le Conseiller Départemental du canton de Marennes, membre de droit) ;
- Commune de Marennes-Hiers-Brouage : 6 délégués (y compris son Maire, membre de droit) ;
- Commune de Saint-Sornin : 1 délégué.

Le Syndicat est administré par un Comité syndical et un Bureau syndical. Ce dernier est composé du Président du Syndicat Mixte, membre de droit (ou son représentant), de deux Conseillers Départementaux et deux représentants de la commune de Marennes-Hiers-Brouage.